



HERVE

Une charte pour un accueil réussi

Une charte de l'accueil temps libre sera

proposée lundi en conseil communal.

Elle vise au respect des accueillantes.

À Herve, la commission communale de l'accueil ne reste pas les bras croisés.

En juillet, une réunion de la commission faisait état d'un constat qui mettait en exergue deux problématiques. «*Nous faisons face à de plus en plus d'enfants dans les garderies après l'école et les accueillantes ont de plus en plus de mal à se faire respecter. Il est plus dur de faire régner la discipline lorsqu'on n'est pas directeur ou enseignant*», raconte l'échevine Marianne Dalem.

Sur base de ce constat, une première mesure était adoptée en



FcDA - 2019/4579005

Marianne Dalem, l'échevine de l'Accueil extrascolaire et de l'Accueil de l'enfance.

août par le conseil communal : la création de l'école Bruy'ssonnière, à Bruyères. Lundi, le Collège HDM proposera l'adoption d'une charte de l'accueil temps libre afin de répondre à la seconde problématique. «*C'est une charte avec 10 commandements pour un accueil réussi*, poursuit l'échevine. *Cette charte est venue en commission commu-*

nale de l'accueil le 30 septembre et elle a été très bien accueillie (sic).»

En valorisant le respect des accueillantes, du matériel et des horaires, cette charte vise à apporter du soutien aux accueillantes. Dans les dix commandements, on retrouve les notions de respect (horaire, personnel...), de confiance et d'accompagnement, mais aussi des mesures visant la sécurité (lorsqu'une autre personne vient rechercher les bambins), les collations, l'inscription et les devoirs.

Cette charte sera remise, avec le règlement d'ordre intérieur de la garderie, aux parents pour que ces derniers y apposent leur signature. Elle sera envoyée aux personnes concernées la semaine prochaine et entrera en vigueur dès que possible. Enfin, une autre ASBL ou garderie pourra, si elle le désire, utiliser cette charte en y apportant les modifications nécessaires... Pour peu que le conseil communal approuve ce point. ■ **P.lj.**